

La Guinée, en forme longue la république de Guinée, est située au sud-ouest de l'Afrique occidentale et couvre une superficie de 245 857 kilomètres carrés. C'est un pays côtier avec 300 kilomètres de littoral atlantique. Elle est entourée à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud par la Sierra Leone et le Liberia, à l'est par la Côte d'Ivoire et le Mali et au nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali. La population est estimée à 12,72 millions d'habitants (2017). La Guinée est caractérisée par un climat à deux saisons dont la durée varie selon les régions, de trois mois (au nord) à neuf mois (au sud-est). La pluviométrie varie de 4 000 mm (région côtière) à 1 300 mm (Haute Guinée) et les précipitations culminent partout en juillet et août.

La gestion des déchets solides (GDS) est placée sous l'autorité du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation et est partagée avec le ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts qui conçoit et participe à la mise en œuvre de la politique et des stratégies en matière de GDS en Guinée. Le secteur privé intervient également dans ce secteur à travers la pré-collecte et la collecte.

Informations de base

Population*	12,72 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	2,6 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)	245 857
PIB (\$ US courants)*	10,47 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	10,6 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	790 (2017)
Principales industries	Exploitation minière, acier, textiles, industrie manufacturière, agriculture et production de minéraux
Monnaie**	1 USD = 9 080 GNF (Franc guinéen) (février 2019)

Sources : * Banque mondiale, Guinée, consulté le 18 mars 2019, <<https://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=GIN>>

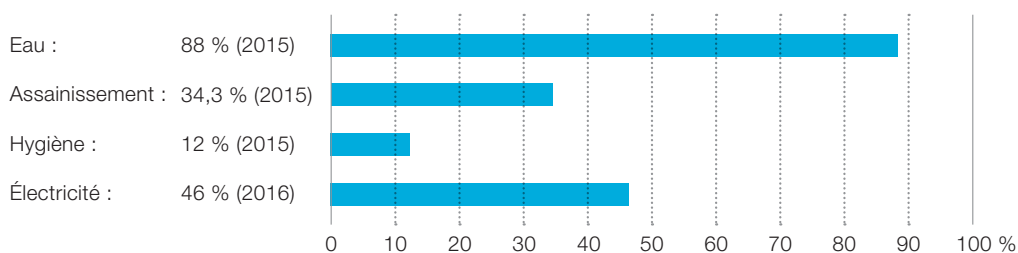
** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système juridique	<p>En ce qui concerne la gestion des déchets, il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le Code de l'environnement ; » La proclamation n° 045/PRG/87 de mai 1987, modifiée par l'ordonnance n° 022/PRG/89 de mars 1989 ; » Le décret n° 201/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 portant prévention du milieu marin contre toute forme de pollution ; » La loi L/98/017/PRG/SGG portant Code de l'urbanisme.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● En ce qui concerne la gestion des déchets, il existe : <ul style="list-style-type: none"> » La Politique nationale de l'assainissement ; » La Stratégie nationale de GDS ; » La Stratégie de gestion des eaux usées ; » La Stratégie nationale de l'ATPC (Assainissement total piloté par la communauté) ; » La Stratégie nationale de gestion des déchets médicaux ; » Le Programme d'amélioration de l'environnement et de l'assainissement de Conakry : stratégies et plan d'action (1994).
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts : responsable de l'élaboration des politiques et stratégies relatives à la gestion des déchets de toute catégorie. ● Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. ● Service national des points d'eau (SNAPE) : s'occupe des puits et forages. ● Hygiène publique : s'occupe du lavage des mains et de la salubrité des centres de santé dans les communes rurales. ● Agence nationale de l'assainissement et de la salubrité publique (ANASP) : s'occupe actuellement de la gestion des déchets. ● Direction nationale de l'assainissement et de l'amélioration du cadre de vie (DNACV) : s'occupe de l'élaboration de la politique nationale et des stratégies en matière d'assainissement, et est actuellement en charge du programme ATPC.

Rubrique	Présentation générale
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Ratio du budget national alloué au budget de la GDS : inconnu. ● Taxe sur l'élimination des déchets : pas de taxe. ● Subventions du gouvernement central aux gouvernements locaux : 50 milliards de francs guinéens (500 000 USD).
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Banque islamique de développement (BID). ● Union européenne (UE).
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Données non fournies.

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



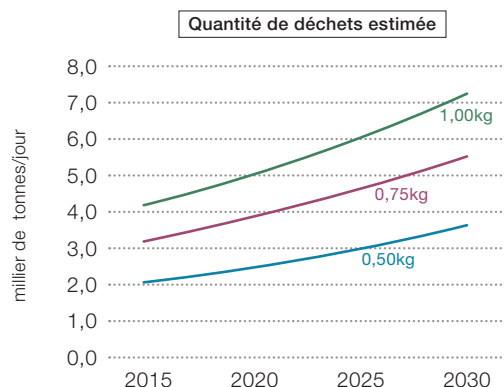
* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale		12 092	13 751	15 612
Urbaine		4 249	5 071	6 083	7 300

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,50 kg/pers./jour	2,1	2,5	3,0	3,7
	0,75 kg/pers./jour	3,2	3,8	4,6	5,5
	1,00 kg/pers./jour	4,2	5,1	6,1	7,3



Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)

Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)